

Client demandeur N° : 01075
 Fax : 04 75 43 47 03
 Vos ref :

Client payeur N° : 28370
 VEOLIA EAU CGE 59
 TSA 50034
 59038 LILLE CEDEX 9

VEOLIA EAU CGE VALENCE
 163 CHEMIN DE LA FORET
 26000 VALENCE

Rapport d'essai n° 18-01589-001

Lieu de prélèvement : Source de Prêle
 Commune : ST GEORGES LES BAINS
 Nature : Eau de consommation
 Prélevé le : 30/01/2018 à 13:30 par VEOLIA EAU
 Reçu le : 30/01/2018 Température à réception : 15 °C
 Edité le : 12/02/2018

Dossier n° 18-01589 Echantillon n° 18-01589-001

Libellé de l'échantillon : Eau de source

Commentaires :

Synthèse des résultats d'analyses

Mise en route des analyses

Date de mise en analyse: Chimie Eau 30/01/2018
 Date d'extraction: Hydrocarbures lourds 31/01/2018
 Date d'analyse: COT/COD 31/01/2018

Substances trouvées :

Aucune substance trouvée

Méthodes :

Méthode	Description
CMO_MT15	Méthode interne: Extraction Liquide/Liquide et Dosage par Chromatographie Gaz (FID)
NF EN 1484	Oxydation chimique et détection par Infra-Rouge
NF EN ISO 9377-2	Détermination de l'indice hydrocarbure - Méthode par extraction au solvant et chromatographie en phase gazeuse

Chimie des eaux

Code Sandre	Paramètre	N° CAS	Méthode	Technique	Résultat	Unité	LQ	Limite de qualité (Ec)	Réf Qualité ou NQE (Ec)
1841	Carbone organique total (COT) (*R3	/	NF EN 1484	Dosage du Carbone organique Total	0.35	mg(C)/L	0.1		2.0

Par délégation de la Présidente,

Signé électroniquement par Philippe REY, Chef de service, signataire autorisé.

Micro polluants organiques

Code Sandre	Paramètre	N° CAS	Méthode	Technique	Résultat	Unité	LQ	Limite de qualité (Ec)	Réf Qualité ou NQE (Ec)
6096	Equivalent Gas-oil (ou Fuel)	68334-30-5	CMO_MT15	GC - FID pour composés volatils	<50	µg/L	50		
5937	Equivalent Huiles Minérales	8012-95-1	CMO_MT15	GC - FID pour composés volatils	<50	µg/L	50		
7009	Equivalent hydrocarbures totaux	/	Calcul	Calcul	<50	µg/L	50		
7007	Indice hydrocarbure (C10-C40) (*)	/	NF EN ISO 9377-2	GC - FID pour composés volatils	<50	µg/L	50		

Nombre de tests réalisés au sein du service **Micro polluants organiques** : 4

Origine des critères

R3 : A.M. 11 janvier 2007

Le prélèvement est notifié (*) sous accréditation, les résultats et commentaires concernent l'ensemble de la prestation.

Le prélèvement n'est pas notifié sous accréditation, les résultats et commentaires ne concernent que l'échantillon soumis à l'analyse.

Les incertitudes de mesures sont disponibles sur demande.

La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Tout projet de reproduction du logo du laboratoire, de la référence à son accréditation au COFRAC, doit faire l'objet d'une demande d'autorisation.

Pour déclarer ou non la conformité à la spécification, il n'a pas été tenu compte de l'incertitude associée au résultat.

LQ : Limite de quantification / ND : Non déterminé / CMA : Concentration maximale admissible pour la matrice prélevée / NQE : Norme de qualité environnementale / Ec : Uniquement pour les eaux de consommation, les piscines, les baignades aménagées.

L'accréditation atteste de la compétence du laboratoire pour les seuls essais couverts par l'accréditation qui sont identifiés par une étoile (*).

Les commentaires couverts par l'accréditation sont identifiés par une étoile (*).

Fin du rapport n° 18-01589-001